



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 10 de l'ordre du jour

Plans nationaux d'adaptation

Plans nationaux d'adaptation

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des documents établis pour la session, dont les suivants:

a) Le rapport de synthèse sur l'expérience acquise dans l'application des lignes directrices relatives au processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) dans les pays les moins avancés (PMA)¹;

b) Le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Conférence des Parties².

2. Le SBI a accueilli avec satisfaction les directives techniques pour le processus des PNA et a remercié le Groupe d'experts des PMA pour ses travaux sur les directives techniques et l'appui au processus des PNA pour les PMA, et a remercié le Comité de l'adaptation pour ses travaux relatifs aux modalités à suivre pour aider les pays en développement parties qui ne figurent pas parmi les PMA.

3. Le SBI a demandé au Groupe d'experts des PMA de continuer à fournir de conseils techniques et d'assistance aux PMA aux fins du processus des PNA conformément à son programme de travail pour 2013-2014.

4. Le SBI s'est félicité de la tenue à Bonn (Allemagne), le 9 juin 2013, de l'exposition sur les PNA et a fait observer qu'elle avait été un cadre efficace pour renforcer la compréhension et les échanges de données d'expérience dans ce domaine entre les PMA Parties, d'autres Parties, les organisations et organismes compétents, notamment en ce qui concerne l'aide existante ou prévue.

¹ FCCC/SBI/2013/9.

² FCCC/CP/2013/3.

5. Le SBI s'est félicité des progrès réalisés par le FEM pour donner suite aux directives de la Conférence des Parties³ relatives à l'appui au processus des PNA⁴. Le SBI a noté que les PMA Parties pouvaient commencer à accéder aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés destinées à appuyer le processus des PNA selon les modalités existantes du FEM applicables aux projets de moyenne et grande envergures et selon les approches par programme, conformément aux objectifs et principes du Fonds pour les PMA, et dans le respect des lignes directrices initiales pour l'élaboration des PNA⁵.
6. Le SBI a en outre noté que les pays en développement parties pouvaient commencer à accéder aux ressources du Fonds spécial pour les changements climatiques destinées à appuyer le processus des PNA selon les modalités existantes du FEM.
7. Le SBI s'est félicité de l'établissement du Programme d'appui mondial pour les PNA⁶ servant à faciliter l'appui technique en faveur des PMA Parties, et a invité les pays développés parties, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations compétentes, ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux à intensifier l'appui au programme, de même qu'aux autres programmes pertinents, afin de répondre aux besoins de tous les PMA Parties pour le lancement du processus des PNA.
8. Le SBI a invité l'équipe spéciale des PNA qui relève du Comité de l'adaptation à rendre compte de ses travaux, par le biais du Comité de l'adaptation, au SBI et à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à leur quarante et unième session (décembre 2014).
9. Le SBI a recommandé un projet de décision sur la question pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session (le texte du projet de décision figure dans le document FCCC/SBI/2013/L.10/Add.1).

³ Décision 12/CP.18, par. 1 et 2.

⁴ FCCC/CP/2013/3.

⁵ Document GEF/LDCF.SCCF.14/06 du FEM consultable à l'adresse suivante:
http://www.thegef.org/gef/council_document/operationalizing-supoprpt-preparation-national-adaptation-plan-process-response-guid.

⁶ Exécuté par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en partenariat avec d'autres organisations et organismes.
<http://www.undp-alm.org/projects/naps-ldcs>.